



STEPS – Centre Médical Universitaire

STOCKAGE DES SUBSTANCES DANGEREUSES EN ARMOIRES VENTILEES

Précautions de base :

Stockez des substances dangereuses ou inflammables (liquides et solides) dans les armoires ventilées, signalisées, munies de bacs de rétention et fermées à clé.

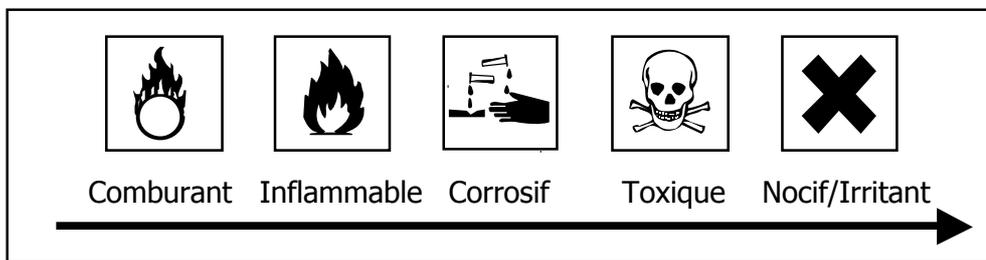
Limitez la quantité de produits entreposés (évaluation des quantités lors de commandes).

Éliminez 1x par année les produits altérés ou superflus (déchets spéciaux).

Conditions d'entreposage :

Placez dans des bacs de rétention séparés les substances appartenant à des classes de risques différentes selon le tableau des incompatibilités des produits chimiques ci-dessous.

Si un produit comporte plusieurs risques la priorité est à prendre en considération selon l'ordre suivant :



Incompatibilité des produits chimiques :

	+	-	-	-	-	+
	-	+	-	-	-	-
	-	-	+	-	-	+
	-	-	-	+	-	-
	-	-	-	-	+	O
	+	-	+	-	O	+

- + Peuvent être stockés ensemble.
- O Ne doivent pas être stockées ensemble sauf si certaines dispositions particulières sont appliquées (faibles quantités).
- Ne doivent pas être stockés ensemble.

source : www.cusstr.ch / produits chimiques / annexes

Acides et bases :

Les acides doivent être stockés séparément des bases.

Parmi les acides, isolez l'acide nitrique et l'acide perchlorique des autres.





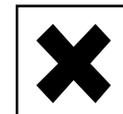
Inflammables / Solvants :

Armoires ventilées de stockage de substances dangereuses (toutes classes de risques) :

Quantité maximum de solvant tolérée : 50 litres.

Entreposez les solvants sur les rayons inférieurs de l'armoire.

Les solvants en quantité plus importantes ou conditionnés en fûts métalliques d'un volume supérieur à 10 litres doivent être stockés et transvasés dans le local des inflammables du niveau 0.



Toxiques / Irritants / Nocifs :

Autant que possible, stockez séparément les « toxiques / irritants / nocifs » liquides des solides.

Oxydants / Réducteurs :

Séparez les oxydants des réducteurs (danger d'explosion), par exemple :

Oxydants :

Eau oxygénée
Eau de Javel
Acide nitrique
Permanganate de potassium
Chlorate de sodium
Bichromate de potassium

Réducteurs :

Charbon
Sulfite de sodium
Iodure de potassium
Thiosulfate de potassium
Carbure de calcium

Exemples de produits chimiques incompatibles :

SUBSTANCES	INCOMPATIBLES AVEC	DANGERS
Eau de Javel	Acides	Violent dégagement de chlore
Acide minéraux	Cyanures	Dégagement d'acide cyanhydrique gazeux
Hydroxyde de sodium	Aluminium, trichloréthylène	Explose ou s'enflamme au contact de l'air
Acide acétique	Oxydants puissants ; acide nitrique, eau oxygénée, ...	Réagit violemment
Acétone	Acide nitrique	Danger d'explosion
Eau oxygénée	Ammoniaque	Danger d'explosion

Substances radioactives :



Stockez les substances radioactives séparément des autres substances selon les consignes énoncées dans l'ordonnance sur la radioprotection du 22 juin 1994 (ORaP).

Voir : www.cusstr.ch / rayonnements ionisants / stockage.

Pour toute information complémentaire : www.cusstr.ch